



30 octobre 2020

Coronavirus (COVID-19)

Renforcement du système sanitaire et revendications en faveur de l'économie

Le nombre d'infections au coronavirus continue d'augmenter dans le canton et, depuis une dizaine de jours, l'Hôpital du Valais rencontre une forte croissance du nombre de patients COVID-19. Le Conseil d'Etat prend donc des décisions pour permettre au système de santé de faire face à la situation. Il a ainsi délégué au département en charge de la santé la compétence de réquisitionner des établissements sanitaires et des professionnels de la santé ainsi que de limiter, voire suspendre, leur activité non urgente. Le Gouvernement a également demandé le soutien de l'armée pour soutenir les organisations cantonales en charge de la lutte contre la pandémie. Il a enfin adressé un courrier au Conseil fédéral avec des revendications urgentes pour soutenir l'économie.

La situation épidémiologique liée à la pandémie de coronavirus (COVID-19) est particulièrement préoccupante au niveau suisse, l'un des pays d'Europe actuellement le plus touché. Le constat est particulièrement inquiétant en Valais, qui est devenu, ces dernières semaines, le canton dénombant le plus de nouveaux cas au prorata de sa population.

Le nombre d'hospitalisations continue de croître de manière exponentielle, avec le risque que l'Hôpital du Valais ne parvienne plus à absorber l'afflux de patients. Ses activités non urgentes ont dû être en grande partie suspendues. Le nombre de patients hospitalisés, notamment en soins intensifs, risque de continuer à augmenter ces prochains jours. Il s'agit donc de prévoir des solutions rapides pour éviter la saturation des hôpitaux et un manque de personnel.

Possibilité de réquisitionner des établissements et institutions sanitaires

Le Conseil d'Etat a délégué au Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) la compétence de réquisitionner entièrement ou partiellement les établissements et institutions sanitaires ainsi que les professionnels de la santé nécessaires pour assurer la prise en charge des patients COVID-19. Le DSSC pourra aussi limiter ou suspendre les examens et traitements non urgents (activité élective) afin de libérer les ressources professionnelles nécessaires.

Cette délégation de compétence permet de réagir plus rapidement en cas d'évolution défavorable de la situation. Sur cette base, les capacités hospitalières pourront être renforcées afin d'assurer la prise en charge des patients prioritairement en Valais.

Demande de soutien à l'Armée

L'Organe cantonal de conduite (OCC) a mobilisé la protection civile cantonale, avec 140 astreints actuellement à pied d'œuvre pour soutenir le réseau sanitaire valaisan. Les sapeurs-pompiers renforcent quant à eux depuis quelques jours les services ambulanciers. Ces ressources ne suffiront toutefois pas, raison pour laquelle le



Conseil d'Etat a sollicité l'appui de l'Armée pour soutenir les organisations cantonales en charge de la lutte contre la pandémie.

Soutien à l'économie : revendications urgentes adressées au Conseil fédéral

Le Conseil d'Etat a adressé un courrier au Conseil fédéral pour lui faire part de ses revendications urgentes en faveur de l'économie. Une aide immédiate à tous les secteurs impactés par la crise du coronavirus est en effet nécessaire pour éviter un effondrement de l'économie. Le Gouvernement valaisan attend de la Confédération qu'elle remette en place sans délai les mesures d'aide décidées au printemps et supprimées entretemps. Il demande également qu'elle instaure de nouvelles mesures, notamment en prenant elle-même en charge les aides aux entreprises fermées sur décision des cantons.

Le canton du Valais revendique ainsi une simplification de toutes les procédures administratives, un accès facilité et étendu aux indemnisations en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), une allocation pour perte de gain destinée à tous les indépendants directement et indirectement touchés indépendamment de leur revenu, une allocation pour perte de gain pour tous les employés qui n'entrent pas dans le champ d'application de la RHT ou sont exclus de celle-ci, une aide aux PME en matière de liquidités, des mesures de soutien aux start-ups ainsi qu'une réintroduction des mesures contre les faillites.

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 027 606 50 95

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 00

Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, 027 606 50 05